

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Droit

- Université de Bordeaux

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, science politique, économie, gestion

Établissement déposant : Université de Bordeaux

Établissement(s) cohérences : /

La licence en droit est une formation en trois ans proposée par la Faculté de droit et science politique de l'Université de Bordeaux. Elle est dispensée sur le site bordelais de cette composante, ainsi que sur deux sites délocalisés : Agen et Périgueux.

La licence en droit vise à conférer aux étudiants une formation généraliste et fondamentale dans tous les domaines du droit (droit privé et droit public) avant un début de spécialisation à partir de la troisième année. Elle repose sur un principe de progressivité. Outre l'acquisition d'une culture juridique générale et la maîtrise des concepts fondamentaux, elle assure un accompagnement méthodologique en vue de développer les capacités de compréhension, d'analyse et d'argumentation nécessaires à la résolution d'un problème juridique.

En première année, la licence en droit propose un parcours général, ainsi que trois parcours droit et langue (allemand, anglais et espagnol) qui se poursuivent sur tout le cursus avec une mobilité internationale en troisième année. Cette même année, deux autres parcours sont proposés : le parcours *Science politique* basé sur un équilibre entre six matières juridiques et six matières de science politique et le parcours *Préparation aux concours de la catégorie B*, limité à 30 étudiants, dont l'objectif est l'accompagnement de l'accès aux fonctions publiques.

L'obtention du diplôme permet une poursuite d'études en première année de master (M1) juridique ou une insertion professionnelle directe, via, le cas échéant par des concours permettant l'accès aux fonctions publiques (catégorie B).

Avis du comité d'experts

Les objectifs de la licence en droit sont clairement énoncés et cohérents au regard de ce qui est attendu dans le champ du droit, à ce niveau de formation (formation généraliste et fondamentale). Elle présente une structure, des modalités pédagogiques et un cursus classiques.

Son parcours général est parfaitement lisible sur les deux premières années avec un bon équilibre des matières de droit privé et de droit public et un bon balisage à destination des étudiants qui sont parfaitement guidés dans l'acquisition des fondamentaux par un tronc commun obligatoire et des options en nombre limité. En revanche, la troisième année repose intégralement sur le choix des étudiants (matières fondamentales comme optionnelles). Une liste ouverte de dix matières relevant du droit public, comme du droit privé leur est proposée, avec un risque inhérent de choix incohérents. Le dossier ne permet pas de savoir si le choix est accompagné et, le cas échéant, par quels outils.

Les trois parcours *droit et Langue (allemand, ouvert en 2013, anglais et espagnol ouverts en 2011)* concernent un nombre limité d'étudiants (90 des 2275 étudiants inscrits en L1), ce qui est justifié au regard des objectifs de la formation. Le dossier n'apporte toutefois aucune précision sur les modalités de sélection, ce qui ne permet pas l'expertise de ce point pourtant crucial. L'intitulé du parcours peut également prêter à confusion, dès lors que la formation ne vise pas à assurer une formation juridique et linguistique en parallèle, mais à former des juristes en les dotant de connaissances sur les grands systèmes juridiques étrangers et leurs règles de droit fondamentales. Ces enseignements sont certes dispensés en langue étrangère, mais la formation reste monodisciplinaire. L'interrogation est également de mise s'agissant du parcours *allemand* qui se justifie moins (et n'a pas été justifié par la formation dans le dossier) au regard de l'environnement géographique et de l'absence de prolongement au niveau master. La formation évoquant des difficultés de recrutement pour assurer les enseignements en langue étrangère, la pérennité de trois parcours *droit et langue* peut être questionnée. Il n'en demeure pas moins que ces trois parcours sont dotés d'une

véritable dimension internationale en raison de la mobilité internationale obligatoire à laquelle ils conduisent en semestre 5 et 6 (troisième année), ce qui en fait un atout. Il est également à noter qu'afin de faciliter cette mobilité obligatoire, un système de bourse FIDEX existe. Il a bénéficié à 5 étudiants en 2012/2013 et à 4 étudiants en 2013/2014.

Les deux parcours supplémentaires, ouverts à partir de la troisième année, sont également un atout de la formation. Ils sont bien construits en fonction de leurs objets et objectifs avec des choix resserrés. Ainsi le parcours Science politique réalise un bon équilibre des matières juridiques et de celles relevant de la science politique. De même, le parcours Préparation aux concours de la catégorie B est cohérent dans son contenu (enseignements inscrits à la maquette) comme dans ses modalités spécifiques (ouverture à un nombre limité d'étudiants). La seule interrogation concerne l'adéquation du niveau de la formation avec l'objectif de préparation aux concours de la catégorie B. Sachant que l'obtention d'une licence ouvre la voie à des concours de catégorie A, il est regrettable que la formation n'ait pas justifié son choix de cibler les concours de la catégorie B.

La formation s'inscrit parfaitement dans l'offre de formation de l'établissement et dans son territoire avec le souci, au travers des délocalisations à Agen et Périgueux, d'offrir plusieurs sites de formation en région Aquitaine. Il est toutefois à relever que ces délocalisations ne peuvent, faute de moyens suffisants, offrir les mêmes possibilités de construction de parcours que le site bordelais (un seul parcours avec, en troisième année, une partie seulement des enseignements proposés). Leur maintien passe par le soutien de l'établissement. La formation bénéficie, par ailleurs, d'un bon positionnement au niveau national. En effet, si des formations similaires se retrouvent dans toutes les universités françaises, l'Université de Bordeaux bénéficie d'une tradition dans l'enseignement du droit (fort ancrage historique dans ce champ de formation) qui la rend très attractive. La présence de l'Ecole nationale de la magistrature à Bordeaux et les possibilités de poursuite d'études, notamment en master de droit privé, contribuent également à son attractivité. Quant au positionnement de la formation dans son environnement socio-économique, il ne peut être apprécié en raison d'un dossier très lacunaire sur ce point. Il en va de même de l'environnement recherche, puisque les structures recherche impliquées dans la formation n'ont même pas été mentionnées.

La formation bénéficie d'une solide équipe pédagogique composée d'enseignants-chercheurs réputés dans leurs domaines de recherche. Il est toutefois regrettable que le dossier ne contienne pas de référencement précis de leur statut permettant une évaluation du nombre de professeurs et de maîtres de conférences. Cette lacune dans le référencement des statuts empêche également la mesure de l'implication de praticiens du droit qui ne peuvent être identifiés dans la liste de noms fournie. Il est à noter que les parcours *droit et langue* sont confrontés à des difficultés particulières de recrutement pour trouver des enseignants de langue, mais aussi les enseignants étrangers (professeurs invités) dont la participation est essentielle, afin de répondre aux objectifs affichés d'intégrer la capacité de raisonnement juridique propre à chaque culture juridique. La pérennité de ces parcours passe par le règlement de ces difficultés qui implique le soutien de l'établissement. Le pilotage de la formation n'est pas totalement satisfaisant. Les questions pédagogiques relèvent d'un conseil pédagogique constitué par année d'étude. Si l'on peut louer l'existence d'un espace de discussion collective, l'instance est composée exclusivement d'enseignants de la formation et ne comprend ni représentant(s) des étudiants, ni personnalité(s) extérieure(s), ce qui témoigne d'une ouverture insuffisante de l'instance de pilotage. Ses modalités de fonctionnement, notamment l'articulation de son action avec celle du conseil d'UFR, en charge des questions administratives, ont en revanche été pensés.

Les effectifs de la formation en première année sont stables et se situent à un niveau très élevé qui atteste de l'attractivité de la licence en droit bordelaise (2136 en 2011/2012, 2314 en 2012/2013 et 2275 en 2013/2014). Le taux de réussite en première année est de 38,76 % en 2011/2012 et de 47,32 % en 2012/2013. Il est donc en net progression, même s'il reste assez faible. Il se situe toutefois au niveau habituellement observé dans le cursus droit et même à un niveau supérieur si on prend 2012/2013 comme année de référence. Le chiffre est encourageant et il témoigne d'efforts soutenus de la formation en matière d'aide à la réussite. En deuxième année, le taux de réussite est porté à 69,64 % en 2011/2012 et à 75,71 % en 2012/2013, ce qui situe, là encore, la formation au niveau habituel. La même remarque peut être faite s'agissant de la troisième année avec 86,14 % de réussite en 2011/2012 et 88,09 % en 2012/2013. On note par ailleurs, une progression du taux dans toutes les années et une réflexion de la formation sur la question de la réussite de ses étudiants, en particulier en première année. En revanche, la formation ne fournit aucune donnée sur la poursuite d'études, ce qui est regrettable. S'agissant de l'insertion, une enquête réalisée en décembre 2012, portant sur l'année 2009/2010 établit que 25,48 % des répondants (92 étudiants) se sont insérés dans la vie professionnelle. Mais ce chiffre corroboré par aucune autre donnée est inexploitable. La formation ne livre pas d'analyse sur le sort des diplômés, notamment la poursuite d'études qui est la voie privilégiée après une licence en droit.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	Le dossier ne permet pas d'apprécier la place de la recherche dans la formation, puisqu'il indique seulement que l'équipe pédagogique est pour l'essentiel composée d'enseignants-chercheurs sans indication des structures de recherche impliquées. De même est-il question de la participation des étudiants à des cycles de conférences sans autre précision.
Place de la professionnalisation	<p>La formation se situant au niveau licence, elle se préoccupe essentiellement d'accompagner l'étudiant dans la définition de son projet professionnel (organisation de forums de présentation des métiers du droit permettant la rencontre avec des professionnels). Cette tâche est externalisée et confiée aux services d'orientation et d'insertion professionnelle de l'Université. Aucune certification professionnelle visant des compétences transverses n'a été mise en place.</p> <p>La logique de professionnalisation se retrouve toutefois dans la mise en place du parcours <i>Préparation aux concours de catégorie B</i> qui vise l'accès immédiat aux fonctions publiques.</p>
Place des projets et stages	La politique de la formation en matière de stage n'est pas très lisible. Un stage facultatif est proposé, mais il concerne un faible nombre d'étudiants (11 % toute année confondue et 27 % en troisième année de licence). Aucun accompagnement n'est assuré en vue et pendant le stage. Le dossier indique que le stage n'est pas créditant, mais qu'il donne lieu à une évaluation a posteriori par la validation d'un rapport de stage, ce qui est contradictoire.
Place de l'international	L'ouverture à l'international est particulièrement marquée pour les trois parcours droit et langue qui comprennent une année entière de mobilité internationale (troisième année suivie dans une université étrangère). Dans le parcours général, une mobilité étudiante est possible, en particulier grâce aux programmes Erasmus, mais elle reste faible.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>La formation se préoccupe des sorties intermédiaires vers des licences professionnelles, l'IUP ou les années spéciales d'IUT, ainsi que des réorientations avec la mise en place de passerelles vers les IUT de l'établissement, notamment l'IUT Carrières juridiques.</p> <p>Elle a également mis en place un dispositif original d'aide à la réussite en première année, baptisé « double semestre-rebond ». Ce dispositif offre aux étudiants, en situation d'échec à l'issue du premier semestre, la possibilité de travailler les acquis fondamentaux (expression écrite, expression orale, compréhension de textes) et de s'initier aux enseignements fondamentaux en suivant les cours de la capacité en droit. En cas de validation des deux semestres, les étudiants sont autorisés à s'inscrire en semestre 2 de la licence de l'année N+1. Articulé sur la capacité en droit, le dispositif est diplômant, ce qui concourt à son attractivité.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les enseignements sont classiquement proposés en présentiel, sous la forme de cours magistraux et de travaux dirigés. Aucune initiative pédagogique particulière n'a été développée. L'enseignement numérique est laissé à l'initiative personnelle des enseignants qui peuvent mettre leurs cours en ligne sur la plateforme Moodle depuis 2012.
Evaluation des étudiants	L'évaluation des étudiants est de facture classique. La formation est semestrialisée et pratique la capitalisation et la compensation. L'essentiel des épreuves prend la forme d'un écrit en raison de l'importance de l'effectif. La formation a conscience de la place trop faible laissée à l'évaluation orale.

	Une note minimum de 08/20 a été instituée pour les matières fondamentales. Si l'on peut comprendre l'objectif poursuivi par cette mesure (faciliter l'organisation de la seconde session), elle s'inscrit en contradiction avec les règles de l'arrêté licence, ce qui doit conduire à s'interroger sur son maintien.
Suivi de l'acquisition des compétences	Aucune réflexion n'a été menée sur le suivi de l'acquisition des compétences, ce qui se comprend au regard du caractère généraliste de la formation et du très grand nombre d'étudiants à suivre. La formation mentionne l'existence d'un livret étudiant, mais aucune information n'est donnée sur son contenu et sa finalité.
Suivi des diplômés	Il n'existe aucun suivi des diplômés par la formation. Le suivi assuré par l'observatoire de la formation et de la vie universitaire est lacunaire. Aucune donnée n'a été recueillie s'agissant de la poursuite d'étude, même d'ordre quantitatif. L'insertion professionnelle n'a été mesurée que sur une année et n'est étayée par aucune donnée qualitative.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>La formation n'a pas mis en place de conseil de perfectionnement. Le pilotage est assuré par un conseil pédagogique constitué par année d'étude. Composé exclusivement par les enseignants de la formation, il manque cruellement d'ouverture. La formation n'a, par ailleurs, pas intégré pleinement la culture de l'évaluation de la formation par les étudiants. Celle-ci est laissée à la discrétion des enseignants.</p> <p>L'autoévaluation de la formation a été réalisée avec sérieux et lucidité. La plupart des points faibles ont été identifiés et la formation a amorcé une réflexion pour y remédier.</p>

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Formation attractive et progressive, bien conçue au regard de ses objectifs.
- Bonne ouverture à l'international grâce aux parcours *Droit et langue* qui intègrent une mobilité internationale d'une année.
- Véritable réflexion sur l'aide à la réussite en première année avec un dispositif original de lutte contre l'échec.

Points faibles :

- Un pilotage de la formation qui manque d'ouverture avec une expression collective réservée aux enseignants de la formation.
- Insuffisance du suivi de la poursuite d'études, de l'insertion professionnelle des diplômés et du sort des non-diplômés.
- Définition des enseignements fondamentaux et optionnels du parcours général laissée intégralement aux choix des étudiants en troisième année, ce qui ne permet pas de garantir la cohérence des enseignements suivis.

Conclusions :

La formation est riche et bien conçue au regard des objectifs qu'elle s'assigne. Les parcours offerts (*droit et langue* à partir de la première année ; *science politique et préparation aux concours catégories B* en troisième année) sont des facteurs forts d'attractivité. Le souci d'assurer une bonne couverture du territoire régional en développant des antennes délocalisés est louable, mais la formation ne pourra assurer son ancrage que si elle dispose des moyens humains et matériels nécessaires. Il reste, par ailleurs, à la formation à intégrer pleinement la culture de l'évaluation et du perfectionnement par l'ouverture aux étudiants et aux milieux professionnels et à se préoccuper d'avantage du suivi de ses diplômés.

Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas formulé d'observation.